



SEANCE DU 5 JUIN 2026

**CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Mesdames, Messieurs les adjoint(e)s,  
Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Le renouvellement de la série 2 des sénateurs aura lieu le dimanche 27 septembre 2026 dans les départements classés dans l'ordre du tableau n ° 5 du code électoral de l'Ain à l'Indre, du Bas-Rhin à l'Yonne (à l'exception de la Seine-et-Marne).

Les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin 2026, afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

En vue de cette désignation, Madame la Préfète de l'hérault, par arrêté préfectoral n°2026.05.DRCL-0187 a publié un arrêté indiquant pour chaque commune du département ou de la collectivité le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants à élire (ci-jointe).

Une fiche de synthèse vous est transmise avec cette convocation pour vous expliquer le mode de scrutin pour ces élections des délégués titulaires et suppléants.

Aussi, Je vous prie d'assister à cette séance obligatoire :

**Le Vendredi 5 juin 2026 à 18 heures 30**

**POUR LES ELECTIONS DES DELEGUES EN VUE DES SENATORIALES**

- Élection des délégués titulaires du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs
- Élection des délégués suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

**Le Maire,  
Michel SANCHEZ**



SEANCE DU 5 JUIN 2026

**CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la séance publique du Conseil Municipal obligatoire par arrêté préfectoral qui aura le

**Le Vendredi 5 juin 2026 à 18 heures 30**

à la Salle de Réunion du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville de BASSAN.

Veuillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A BASSAN, le 01/06/2026

**Le Maire,**  
**Michel SANCHEZ**

**POUVOIR**

Je soussigné, Mme / M \_\_\_\_\_

Donne pouvoir à, Mme / M \_\_\_\_\_

- De me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour le vendredi 5 juin 2026
- De prendre part à toutes les délibérations
- D'émettre tout vote et signer tous les documents

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à Bassan le,